

**ÉLECTIONS
PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
Collège B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
PERSONNELS ASSIMILÉS**

A distance par voie électronique

Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-126 du 26 septembre 2022 relatif aux élections de représentants du collège C du secteur des disciplines de santé et du collège D à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-11 relatif aux élections partielles au conseil de gestion de la faculté de droit économie et gestion, collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 10 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

**Article 1 : CANDIDATS Collège B DES AUTRES ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS**

Aucune candidature.

Fait à Angers, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 mars et mis en ligne le 13 mars 2023